



AVIS PUBLIC

Conclusion d'un bail commercial

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée et en conformité avec l'article 7 du *Code municipal du Québec*, que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) a signé le 23 avril 2019 un bail commercial avec madame Marie-Ève Martel, pour une compagnie à être formée sous le nom de *À vos couverts*, pour la location d'un local d'une superficie de 250 pi² pour la première année et de 600 pi² pour les années subséquentes. Ce local est situé dans l'immeuble du 146, rue Principale, à Saint-Louis-de-Gonzague, propriété de la Municipalité.

Le coût de location annuel du local s'élève à 3 900 \$ pour la première année et à 9 300 \$ pour la deuxième année, plus les taxes applicables. Pour les années suivantes, le coût est indexé selon l'IPC, tel que stipulé au bail.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 29^e jour d'avril 2019.



Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière